



## Règlement de consultation valant cahier des clauses administratives et techniques particulières

**Référence : MR EES-1 2025/2027**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET DE RECRUTEMENT AFIN DE FAIRE APPEL  
A DU PERSONNEL REONDANT A DES BESOINS NON POURVUS**

**A L'ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG**

**Etabli en application du code de la commande publique**

**En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Selon le décret n°2018-1075**

### **1. Identification de la personne publique/Pouvoir adjudicateur :**

**ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG (EES)**

**2 Rue Peter Schwarber**

**CS 60014**

**67015 STRASBOURG CEDEX**

Représentée par : M. Aubry Jean Marc, chef d'établissement

Téléphone : 03 88 348 220

Email : [ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr](mailto:ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr)

Marché suivi par : M. Youness EL HASSNAOUI, secrétaire général de l'école européenne de Strasbourg

L'Ecole Européenne de Strasbourg (EES) est un Etablissement public local d'enseignement international (EPLEI)

## **2. Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 à 29 du code des marchés publics.

Le présent marché est régi par les dispositions du Code des marchés publics.

## **3. Durée du marché :**

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois, **du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2027.**

**Aucune tacite reconduction ne sera possible.**

Le prestataire retenu à l'issue de la consultation est engagé contractuellement avec le pouvoir adjudicateur depuis la remise d'offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

Il pourra être résilié dans les conditions prévues au présent règlement valant CCP.

Le présent marché ne peut en conséquence pas faire l'objet de reconduction et prend fin à l'issue des prestations.

## **4. Objet du marché :**

L'Ecole européenne de Strasbourg recherche le concours d'un cabinet de recrutement afin de faire appel à du personnel répondant à des besoins non pourvus.

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 à 29 du code des marchés publics.

Les candidatures et offres sont rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'offre financière est libellée en euros.

Le titulaire répond à l'égard de l'école européenne de Strasbourg de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant du respect de la législation en vigueur du droit du travail.

## **5. Forme du marché :**

Le présent marché est régi par les dispositions du Code des marchés publics. Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R.2131-1 du code de la commande publique.

Les prestations objet du marché s'inscrivent dans la catégorie des marchés de services :

Codes CPV :

- T9600000-0 – Services de recrutement

Le présent marché est soumis à l'accord express du conseil d'administration de l'Ecole Européenne de Strasbourg.

## **6. Description des produits et services :**

**L'Ecole européenne de Strasbourg recherche le concours d'un cabinet de recrutement afin de faire appel à du personnel répondant à des besoins non pourvus.**

L'École Européenne de Strasbourg, premier ÉPLEI de France, est un établissement scolaire offrant une scolarité complète de la Maternelle au baccalauréat à plus de 1.100 élèves, répartis dans trois sections linguistiques (francophone, germanophone, anglophone). Fonctionnant sur les programmes et curricula propres aux Écoles Européennes, conformément au Traité intergouvernemental de 1953, elle demeure un établissement administré selon la réglementation française. Sa position au sein du dispositif éducatif départemental, académique et national fait de l'EES un établissement à vocation internationale complexe, exigeant une réelle capacité à travailler dans un milieu plurilingue et multiculturel, au contact d'élèves et de familles attachés à l'excellence éducative et pédagogique qui sont les marques de fabrique du modèle européen.

Le titulaire procède au recrutement des personnels non pourvus au sein de l'établissement sur demande expresse de la Direction. En outre, il élabore les contrats de travail, établit les fiches de paie, effectue les paiements des salaires et assiste l'Ecole européenne de Strasbourg dans sa mission de conseil au recrutement des futurs collaborateurs.

Ce personnel sera directement employé par l'entreprise mais une délégation d'autorité à l'Ecole européenne sera mise en place sur les points suivants :

- Organisation des emplois du temps dans le respect de la quantité horaire contractuelle
- Gestion des missions confiées
- Adaptation à l'emploi
- Formations nécessaires en interne

La direction de l'Ecole européenne restera donc souveraine en matière de choix du personnel via des entretiens d'embauche et par le biais d'évaluations régulières fondées sur les fiches de poste.

Le cabinet de recrutement se devra d'être réactif en cas d'absence d'un personnel pour assurer le remplacement de ce dernier.

Par ailleurs, l'adaptation au poste pourra être déléguée par l'entreprise choisie à l'Ecole européenne sur les cadres d'emploi pourvus. La formation institutionnelle diplômante restera à la charge de l'entreprise.

Type de contrat : contrat d'intérim (jusqu'à 18 mois) & possibilité de prolongement en CDI intérimaire pour des missions ponctuelles et successives.

### **Types de postes à pourvoir (non-exhaustif) :**

- 1) Assistant-e d'éducation pour le primaire ou le secondaire (bilingue ou trilingue français/anglais/allemand)
- 2) Assistant-e de langue bilingue (français/anglais ou français/allemand)
- 3) « Teachers assistants » en maternelle bilingues (français/anglais ou français/allemand)
- 4) Chargé-e d'enseignement en primaire sur les langues de section (anglais, allemand, français)
- 5) Assistant-e documentaire et de communication
- 6) Assistant-e de direction et/ou de gestion
- 7) Assistant-e pédagogique pour le secondaire (suivi des élèves à profil particulier)
- 8) Psychologue pour le primaire ou le secondaire (bilingue ou trilingue français/anglais/allemand)
- 9) Chargé-e de communication et d'évènement
- 10) Chargé-e de mission de développement sur un thème (sport, culture, éducation...)
- 11) Chargé-e d'enseignement au primaire

***En fonction des besoins constatés, d'autres postes pourront être ouverts au recrutement à l'EES.***

## **7. Allotissements – variantes :**

Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de variante à leur offre.

## **8. Pièces constitutives du marché :**

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières : il est rédigé en un original conservé par l'EES et qui fera foi en cas de litige.
- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le bordereau de prix unitaire rempli par le soumissionnaire.
- Mémos sur l'organisation du service et modalités de commandes

Le soumissionnaire s'engage à respecter le présent règlement de consultation, non modifiable. Les conditions générales de vente ne sauraient prévaloir sur ce qui est décrit dans ce document.

## **9. Lieu d'exécution du marché – Livraison des produits :**

Le lieu d'exécution du marché est l'Ecole Européenne de Strasbourg – 2 Rue Peter Schwarber – 67000 STRASBOURG.

## **10. Forme juridique de l'attributaire :**

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

## **11. Délai de validité des offres :**

Le délai de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **12. Mode de passation du marché :**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics.

## **13. Détermination du prix :**

Le marché est traité à prix fixe et en euros pour la durée totale du marché.

Les prix comprennent globalement toutes les charges sociales, patronales et fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Le prix comprendra les frais de traitement par salarié.

## **14. Modalités de financement et de paiement :**

Le marché sera financé par le budget de l'Ecole Européenne de Strasbourg.

Le prestataire devra obligatoirement déposer la **facture détaillée sur la plateforme CHORUS PRO** (selon les modalités présentes au présent règlement de consultation).

Le numéro SIRET de l'école européenne de Strasbourg est 200 051 191 00019.

Le fournisseur adressera une **facture mensuelle détaillée sur la plateforme CHORUS selon les modalités décrites à l'annexe « CHORUS »**

**Sur la facture figureront, outre les mentions légales :**

- Le nom, numéro de Siret et adresse du créancier,
- Le numéro IBAN + BIC,
- Les références du marché,
- Les références de la commande,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors TVA,
- Le détail des prestations accessoires,
- Les frais d'agence,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations exécutées.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif.

Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de facture** présentée par le titulaire, sous réserve de sa conformité au bon de commande concerné.

Les dispositions de l'article 11 du CCAGFCS ne sont pas applicables.

#### **15. Assurance :**

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile, afin de se couvrir contre les risques éventuels d'accidents aux personnes et aux biens. La garantie devra être illimitée pour les dommages corporels.

Le titulaire est responsable envers les tiers, usagers et le personnel de l'établissement scolaire des dommages de toute nature qui peuvent survenir au cours de l'exécution du marché, du fait de leur personnel ou de leur matériel.

#### **16. Avance forfaitaire :**

SANS OBJET

#### **17. Résiliation :**

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon l'article 47 du Code des marchés publics, aux torts du cocontractant en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et selon les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En revanche, il est dérogé à l'article 33 du CCAG de la façon suivante : en cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général, le titulaire pourra prétendre uniquement à une indemnité de résiliation de 2 %.

#### **18. Contestations et litiges :**

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent marché sera soumis à une obligation de conciliation préalable entre les parties signataires.

En cas de litige sur l'application de la présente convention, le Tribunal Administratif de Strasbourg est seul compétent.

## **19. Critères d'attribution du marché :**

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

**A) Prix prestations cabinet de recrutement** : 30 %

**B) Qualité du service** : 40 %

*Suivi des contrats.*

*Répondre et s'adapter aux besoins de l'établissement.*

*Capacité à remplacer le personnel absent de façon réactive.*

*Rédaction de l'annonce. Sourcing, présélection- approche direct.*

*Passation de tests de personnalité et ou métier et débrief test.*

*Préparation à l'intégration et de à l'embauche, etc.*

**C) Conseil RH** : 20%

*Diagnostic et calibrage du besoin.*

*Présentation de profils (synthèse profil).*

*Accompagnement à la sélection.*

*Aide à la décision.*

**D) Formation du personnel** : 10%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution présentés ci-dessus.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessus.

La note finale est obtenue par la somme des critères affectés de leur coefficient de pondération.

Lorsque aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, l'appel d'offres est déclaré sans suite ou infructueux par la commission d'appel d'offres.

## **20. Obligation de résultat :**

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat. À ce titre, l'école européenne attend du titulaire :

- Une qualité en relation avec la Direction pour toutes les prestations du marché,
- La maîtrise des coûts,
- Le respect des délais,
- L'assurance d'une continuité du service.

Le candidat retenu devra présenter toutes les garanties au regard de la réglementation relative au droit du travail.

## **21. Devois d'alerte :**

Le titulaire a un devoir d'alerte et de conseil.

A ce titre, il doit :

- Alerter de tout risque qui peut conduire soit à un retard dans le déroulement de la prestation, soit à une dégradation de la qualité de la prestation.
- Signaler toute cause susceptible d'avoir des incidences sur le bon déroulement de la prestation. Il proposera des solutions ou des actions propres à remédier aux écarts constatés ou prévisibles par rapport aux échéances ou aux objectifs fixés et en suivra la mise en œuvre.

## **22. Présentation des propositions :**

### Documents à produire :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- **La lettre de candidature** accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, le nom des membres, l'identité du mandataire, les preuves de l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- **Le présent règlement de consultation valant particulières signé** par le candidat : il est rédigé en un original conservé par l'EES et qui fera foi en cas de litige
- La déclaration du candidat ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
  - Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce ou, le cas échéant, motif de non-indication du numéro d'enregistrement.
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices,
  - La déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics,
  - La déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir,
  - L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les

- infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
  - **Un extrait K-BIS** ou équivalent.
  - Un **relevé d'identité bancaire**, postal ou de caisse d'épargne.
  - Le ou les **mémoires techniques** décrivant les moyens mis en œuvre pour accomplir la prestation
  - La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de regroupement d'entreprises ;
    - le formulaire DC1 est téléchargeable sur le site de la Direction des Affaires juridiques : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
    - Le formulaire DC2\* téléchargeable par exemple sur le site de la Direction des Affaires juridiques : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
  - Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat
  - Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

**Autre (facultatif) :**

Tout autre document que le candidat jugera pertinent à l'appui de sa proposition.

Une liste d'établissements (si possible des départements 67 et 68) avec lesquels le candidat a déjà travaillé pour établissement public (antériorité de trois ans maximum).

L'offre du candidat doit être entièrement conforme aux exigences du présent dossier de consultation.

Le candidat est invité à fournir le maximum de précisions et de détails au sein de son offre.

**Candidatures groupées :**

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du regroupement doit fournir l'ensemble des documents demandés. En effet, l'examen des candidatures portera sur les éléments fournis par tous les membres du regroupement.

Les candidatures présentées par des regroupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment habilitation signée des membres du regroupement et la lettre de candidature dument remplie et présentée dans l'enveloppe de candidature).

**20. Contenu de l'offre :**

- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le présent règlement valant CCP dument paraphé et signé.
- Le bordereau de prix unitaire rempli par le soumissionnaire.
- Mémo sur l'organisation du service (outils, procédures...)

**Il est précisé que l'absence d'une de ces pièces dans l'offre ou le défaut de signature entraîneront le rejet de celle-ci.**

**Langue de rédaction**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

**Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

**21. Date limite de transmission des offres :**

Les offres devront parvenir **sous forme dématérialisée exclusivement et uniquement sur la plateforme AJI** : <http://site.aji-france.com/> au plus tard le

**09 mai 2025 – 18h00.**

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites ne seront pas retenus.

**22. Notification :**

Un avis d'attribution sera publié sur le site de l'AJI : <http://site.aji-france.com/>

Après signature de l'acte d'engagement par le prestataire retenu, l'attribution du marché sera validée par l'émission d'un bon de commande transmis au prestataire.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS : à déposer uniquement sur la plateforme AJI.**

**RENSEIGNEMENTS :**

*Youness EL HASSNAOUI – Secrétaire Général*

*Téléphone : 03 88 348 220 – 07 57 46 07 52*

*Email : youness.el-hassnaoui@ac-strasbourg.fr*

*Adresse postale :*

*Ecole Européenne de Strasbourg*

*2 Rue Peter Schwarber*

*CS 60014*

*67015 STRASBOURG CEDEX*

Fait à Strasbourg, le 21 mars 2025

Le Secrétaire général

Youness EL HASSNAOUI

Le Chef d'établissement

Jean Marc AUBRY

**PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT**

A,

Vu et pris connaissance le / / 2025,

Pour le candidat (nom, signature et cachet),